

CHAPITRE

● ● ● 4

ANNEXES

Chapitre 4

ANNEXES

4.1 Plan financier d'investissement, éléments d'appréciation internes à l'administration municipale

La planification territoriale et la planification financière ont pour but commun de renforcer la cohérence de l'action municipale. Leur portée dans la durée, d'une douzaine d'années, est similaire.

La nature contractuelle du plan directeur et la lourdeur de sa procédure de révision le positionnent comme un instrument de référence privilégiant la stabilité sur plusieurs années. Le Plan financier d'investissement (ci-après PFI) est au contraire un instrument propre à la Ville, et vise à travers des mises à jours relativement fréquentes à préserver une vue d'ensemble prenant en compte des éléments issus de l'actualité.

C'est dans la définition d'une politique d'investissement que se dessineront, dans la durée, les priorités de mise en oeuvre du plan directeur communal. Sans prétendre trancher sur une orientation prédéfinie, ce chapitre vise :

- à dégager des grandes catégories structurantes en matière de planification financière et de planification territoriale ;
- à définir les ordres de grandeurs et les marges de manœuvre propres à chacune de ces catégories.

Dans le 4ème PFI 2009-2020, le montant des dépenses d'investissement ne peut dépasser une moyenne de 95 millions par an jusqu'en 2012, puis de 100 millions au-delà de cette date.

Les décisions déjà arrêtées par le Conseil administratif sont rappelées dans les rubriques ci-dessous, afin de mesurer l'impact potentiel du plan directeur qui n'est que partiellement ou pas encore pris en compte par le PFI. Les estimations s'appuient sur le PFI 2009-2020, notamment la rubrique «Répartition des investissements totaux» (graphique 2). Des adaptations des ordres de grandeur évoqués seront éventuellement nécessaires au fur et à mesure des mises à jour du PFI.

a) Entretien des bâtiments

La Ville de Genève doit entretenir un important patrimoine immobilier : rénovations d'immeubles de logements, mais aussi d'écoles, d'installations sportives etc. L'effort principal de la Ville de Genève porte sur la rénovation de son parc de logements (133 millions 2009-2020).

Le plan directeur communal n'a pas d'effet sur ce type de dépense.

b) Les équipements culturels sur les sites connus:

Les investissements prévus sont importants (371 millions 2009-2020) et concernent un nombre limité de grands projets :

- 19) et concernent un nombre limité de grands projets
- l'agrandissement du Musée d'ethnographie (env. 60 millions) ;
- la construction de la Nouvelle Comédie (env. 70 millions) ;
- l'extension et le réaménagement du Musée d'Art et d'Histoire (env. 75 millions) ;

- la construction de la 5e étape des Conservatoire et Jardin Botaniques (env. 13 millions) ;
- l'aménagement de la salle de l'Alhambra (25.5 millions) ;
- la construction d'un dépôt pour les collections patrimoniales (environ 47 millions) ;
- divers investissements de rénovation (musée de l'Horlogerie, Grand Théâtre, BAC +3, Conservatoire et Jardin Botaniques, etc.).

Ces réalisations renforceront la fonction de Ville centre de l'agglomération et son attrait touristiques.

Tous ces équipements disposent toutefois déjà d'un site d'implantation, y compris celui de la Nouvelle Comédie à la gare des Eaux-Vives. A part le musée d'ethnographie, ils se situent déjà dans des sites prestigieux qui ne nécessitent pas de nouvelles mesures lourdes d'aménagement de l'espace public.

c) Les équipements de proximité.

Le 4e PFI marque une volonté de la Ville de Genève de poursuivre ses efforts d'équipement, en particulier pour l'enfance. Il s'agit de saisir l'opportunité des projets qui se réaliseront sur des terrains dont la Ville a la maîtrise foncière :

- Foyer de Sécheron : équipements sociaux, crèche et parc public ;
- Stand-St-Georges (ex-SI) - Plantaporrêts: demi-groupe scolaire, crèche, parascolaire ;
- Gare des Eaux-Vives : programme d'équipements « crèche, sport et jeunesse » ;
- Chandieu : demi-groupe scolaire et équipements sociaux ;
- Ecole Cayla : salle de gymnastique ;
- Ecole de Geisendorf : parascolaire et restaurant scolaire ;
- Ecole des Cropettes : salle de gymnastique ;
- Rue du Cendrier : crèche.

Les interactions entre le plan directeur et les investissements pour l'équipement de proximité sont complexes : la possibilité de réaliser ces équipements dépendent presque toujours de réalisations urbaines longues à faire aboutir alors que les besoins de la population évoluent fortement hors même de ces périmètres de projets. C'est par exemple le cas des crèches et restaurants scolaires où les besoins augmentent par modification du mode de vie et non par apport supplémentaire de population.

Les nouveaux logements prévus par le plan directeur ne devraient ainsi pas créer par eux-mêmes d'importants besoins supplémentaires en équipements de proximité à l'exception des quartiers de « renouvellement urbain » dépourvus des infrastructures nécessaires aux habitants. Pour les autres quartiers à développer, l'équipement de proximité est déjà inscrit au PFI (par ex. « Carré Vert », Sécheron, Chandieu). La dépense d'investissement la plus importante est en effet celle de l'équipement scolaire dont les besoins en classes stagnent compte tenu du vieillissement de la population qui compense les besoins liés aux nouveaux logements. Ce type d'équipement fait par ailleurs l'objet d'un suivi permettant d'optimiser la réponse aux besoins (rapport tous les 2 ans du Conseil administratif au Conseil municipal).

Le programme d'équipements « crèche, sport et jeunesse » (env. 60 millions) défini en fin d'année 2008 sur le terrain initialement prévu pour une école à la Gare des Eaux-Vives ne figure pas au 4e plan financier qui avait été approuvé antérieurement.

d) Domaine public

L'investissement sur le domaine public (assainissements et aménagements) constitue indéniablement une catégorie particulière où les enjeux entrecroisés entre la politique d'aménagement de la Ville et celle de l'investissement sont les plus manifestes.

Concrètement, la Ville est face à trois importants groupes de dépenses :

- les travaux à entreprendre en sous-sol et en surface liés aux infrastructures du tram (TCOB env. 62 millions 2009-2012) du RER CEVA (env. 13 millions 2012-2014) et des autres lignes de transports publics planifiées (plans directeur TC 2011-2014) ou à planifier ;
- la reconstruction d'un nombre important de collecteurs qui d'une part constitue en soi un poste d'investissement important, et qui d'autre part va nécessiter des travaux de réaménagement de surface pour des secteurs qui n'appelaient pas d'interventions particulières ;
- la concrétisation des objectifs de la Ville en matière de mobilité douce et d'aménagement de l'espace public exprimés par le plan directeur communal : TCOB, CEVA, plan d'assainissement OPB, Plainpalais, Passerelle Hans Wilsdorf, Voie Verte d'agglomération.

Pour ce qui concerne les actions de mobilité douce, la Ville de Genève devrait pouvoir bénéficier d'une participation de la Confédération à la réalisation des projets inscrits au Projet d'agglomération valdo-franco-genevois pour la période 2011-2014 (passerelle Sécheron, vélo-station à la gare des Eaux-Vives, prolongement de la Voie Verte, accès au TCOB à la Jonction, piste cyclable Pont du Mont-Blanc) et au-delà de 2014 pour divers projets de mobilité douce non encore formalisés (secteur Cornavin–Montbrillant, secteur Bois de la Bâtie-St-Jean, couverts à vélos avec bornes électriques, etc.). Sous réserve d'une approbation des Chambres fédérales en 2010, La Ville de Genève pourra bénéficier d'une participation de la Confédération de 40% des coûts de construction des projets inscrits au Projet d'agglomération valdo-franco-genevois (Fonds d'infrastructure). Les projets annoncés par la Ville de Genève ont tous été considérés comme pertinents par le Conseil fédéral. Pour la période 2011-2014, il sera ainsi possible d'obtenir une subvention pour l'aménagement des interfaces autour des gares CEVA (Champel et Gare des Eaux-Vives) la construction de la passerelle de Sécheron, le prolongement de la Voie Verte d'agglomération au-delà des aménagements prévus sur la tranchée couverte Foron-Eaux-Vives, l'aménagement d'accès au TCOB dans le quartier de la Jonction et la réalisation d'une liaison cyclable « Pont du Mont-Blanc ». D'autres projets de mobilité douce réalisables au-delà de 2014 pourront être inclus lorsqu'ils seront précisés, soit des aménagements à Montbrillant-Cornavin et dans le secteur du Bois de la Bâtie, l'installation de couverts à vélos avec bornes électriques et la station vélo de la Gare de Eaux-Vives.

Entre les trois postes d'action et d'investissement cités plus haut, il sera nécessaire de définir une stratégie permettant d'organiser, dans la durée, un programme de mise en œuvre compatible avec les moyens et les volontés d'actions de la Ville. C'est assurément dans ce groupe de dépenses « domaine public » que la cohérence de l'action municipale a le plus d'importance et d'interaction avec le plan directeur communal.

e) Construction de logements

Le Plan directeur communal Genève 2020 marque une volonté de la Ville de Genève de participer activement à la réalisation de nouveaux logements. Cette volonté s'est déjà concrétisée par une dotation de 20'000'000.- attribuée en 2006 par le Conseil municipal à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (ci-après « Fondation »).

Environ 600 logements neufs sont réalisables sur les terrains de la Ville de Genève jusqu'en 2020. Le Conseil administratif a déjà doté la Fondation à hauteur de 5'000'000.- pour réaliser 3 opérations totalisant 134 appartements (Foyer de Sécheron, rue du Cendrier et rue de la Maladière).

Le solde d'environ 470 logements réalisables sur des terrains de la Ville de Genève se répartit en une douzaine d'opérations. Parmi les plus importantes: Artamis "Carré vert" (env. 80 logements), Gare des Eaux Vives (env. 75 logements), Chandieu (env. 70 logements), Louis Prévost 10 (env. 45 logements), rue Lombard (env. 40 logements), quartier des Allières (env. 25 logements), avenue des Eidgenots (env. 25 logements) et Malagnou 68 (env. 20 logements).

La construction de l'ensemble de ces 470 logements représente un investissement estimé à 178'000'000.- (sans tenir compte des locaux à usages commerciaux qui sont réalisables en plus des logements dans certaines des opérations citées.)

En termes de prévisibilité, il est par ailleurs relevé que les calendriers de l'aménagement ont leur logique propre, parfois difficile à concilier avec des plannings financiers: il faudra par exemple « enchaîner » les constructions aux Eaux-Vives et à Artamis "Carré vert" pour limiter la durée des chantiers.

Un arbitrage financier sera à opérer dans la durée entre un scénario privilégiant l'autonomie et la lisibilité de l'action municipale, (logements construits et gérés par la Ville), et un scénario limitant les investissements (terrains cédés en droit de superficie à des coopératives d'habitation).

f) Achat de terrains

L'achat de nouveaux terrains est nécessaire à la réalisation de certains équipements à réaliser et à l'extension d'un parc de logements sociaux en Ville de Genève (voir fiche IA3 Politique foncière).

Pour ce qui concerne l'équipement, la Ville dispose déjà d'un patrimoine important : les besoins nouveaux devraient ainsi pouvoir être satisfaits sur les terrains Ville de Genève, augmentés dans certains cas d'achats de parcelles complétant les assiettes foncières planifiées (école à Chandieu par exemple). La Ville devrait par ailleurs pouvoir compter sur des cessions gratuites dans les périmètres de grands projets (Praille-Acacias-Vernets notamment).

Le développement d'un parc de logements sociaux sur des terrains propriété de la Ville de Genève est lié à une politique foncière intensifiée (voir Fiche IA3 Politique foncière). Dans ce sens, une intensification de la dotation inscrite au 4e PFI (3'000'000.- par année) est à prévoir, pour une période à définir, afin de donner l'impulsion nécessaire à cette politique. Il apparaît surtout utile d'acquérir des biens négociables ou échangeables compte tenu des nécessaires regroupements parcellaires pour réaliser de nouveaux logements. L'acquisition d'une position stratégique de la Ville dans la zone de développement 3 a ainsi un coût à son démarrage, mais moins dans le long terme dans la mesure où la Ville serait alors à même de procéder à des échanges avec les propriétaires privés.

4.2 Démarche d'élaboration du plan directeur communal

La démarche a été lancée dès 2005, sur la base d'un cahier des charges adopté par le Conseil municipal et présenté au Canton (encadré 1).

1 Lancement dès 2005

2005 :	coordination interdépartementale et avec la structure Agenda 21 (se poursuit pendant toute la démarche)
15 septembre 2005 :	<i>projet de cahier des charges adressé au Canton, réponse le 6 octobre, réunion de travail le 18 octobre</i>
25 octobre 2005 :	vote unanime favorable de la Commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal
novembre 2005 :	bilan rapide du plan directeur communal Genève 2001 de 1993 (mandataire Richard Quincerot)
18 janvier 2006 :	vote unanime du Conseil municipal sur la PR-399 A relative à la demande de crédit de 850'000.- francs destiné à l'élaboration du plan directeur communal
31 janvier 2006 :	cahier des charges adressé au Canton
6 avril 2006 :	cahier des charges présenté à la commission d'urbanisme du Canton, qui rend son préavis le 27 avril
27 juin 2006 :	cahier des charges présenté à la commission des monuments, de la nature et des sites du Canton
septembre 2006 :	rapport de pré-étude (mandataire Marcos Weil, Urbaplan)

La structure de pilotage politique et technique et les ateliers transversaux ont été mis en place à l'automne 2006. Des démarches de coordination technique se sont multipliées avec les communes voisines, le Canton et le Projet d'agglomération. Une fois élaborées, les bases du plan directeur communal ont été soumises à une large discussion lors de deux forums participatifs organisés en automne 2007 (voir encadré 2).

2 Projet et mise en place des ateliers transversaux

novembre 2006 :	mise en place du Comité de pilotage et du chef de projet (Pierre Chappuis, service d'urbanisme)
27 mars 2007 :	état d'avancement à la Commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal
7 mai 2007 :	rencontre avec le Canton
9 mai 2007 :	coordination technique avec la Ville de Carouge
dès janvier 2007 :	coordination technique avec la Ville de Vernier
mai-juin 2007 :	coordination technique avec le Projet d'agglomération
21 juin 2007 :	concept du plan directeur communal présenté à la commission d'urbanisme du Canton
30 octobre 2007 :	Forum «Administrations», démarche participative d'une journée ayant réuni une centaine d'acteurs politiques, administratifs et techniques de la Ville, du Canton et d'autres communes
26 novembre 2007 :	Forum «Citoyens», démarche participative d'une journée ayant réuni une centaine d'acteurs de la ville (autres communes, associations, partenaires de la société civile, etc.)
20 mai 2008 :	premier état du rapport de synthèse en consultation auprès des services de la Ville

3 Validation interne à l'administration municipale / enquête technique

2005 :	coordination interdépartementale et avec la structure Agenda 21 (se poursuit pendant toute la démarche)
15 septembre 2005 :	projet de cahier des charges adressé au Canton, réponse le 6 octobre, réunion de travail le 18 octobre
25 octobre 2005 :	vote unanime favorable de la Commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal
novembre 2005 :	bilan rapide du plan directeur communal Genève 2001 de 1993 (mandataire Richard Quincerot)
18 janvier 2006 :	vote unanime du Conseil municipal sur la PR-399 A relative à la demande de crédit de 850'000.- francs destiné à l'élaboration du plan directeur communal
31 janvier 2006 :	cahier des charges adressé au Canton
6 avril 2006 :	cahier des charges présenté à la commission d'urbanisme du Canton, qui rend son préavis le 27 avril
27 juin 2006 :	cahier des charges présenté à la commission des monuments, de la nature et des sites du Canton
septembre 2006 :	rapport de pré-étude (mandataire Marcos Weil, Urbaplan)

4 Enquête technique / vérification de conformité

septembre 2008 :	présentation au Canton pour examen technique par les services cantonaux
Juin 2009 :	attestation de M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat, déclarant conforme le directeur communal par rapport au cadre légal et à la planification cantonale en vigueur

5 Enquête publique

mars 2009 :	consultation publique de 30 jours du 2 mars au 1er avril 2009 sur le projet de plan directeur communal en application de l'article 11 bis al. 5 et 6 LaLAT (L1 30)
mars 2009 :	exposition « GENEVE 2020, RENOUVELLEMENT DURABLE D'UNE VILLE CENTRE » tenue du 3 mars au 1er avril 2009 à la Bibliothèque de la Cité durant la période de consultation publique.
mars 2009 :	trois conférences/débats ont été également organisées au Muséum d'histoire naturelle <ul style="list-style-type: none"> > 5 mars 2009 : "Quelle Genève pour 2020? Enjeux et priorités pour la Ville" > 12 mars 2009" Le logement et le logement social, solutions et perspectives à l'horizon 2020" > 26 mars 2009" Une ville pour tous ses usagers"

6 Validation finale

avril 2009 :	Proposition déposée au Conseil municipal : PR 702, résolution d'approbation du plan directeur communal
16 septembre 2009 :	Adoption de la résolution approuvant le plan directeur communal par le Conseil municipal
14 octobre 2009 :	Approbation finale du Conseil d'Etat

4.3 Tableau des relations entre les Motions du Conseil Municipal et la Plan directeur genève 2020

Motions des membres du Conseil municipal
(selon D12 "liste des objets en suspens au 23.01.2008")

Récapitulatif provisoire au 15 août 2008

Objets pouvant être considérés comme traités dans le plan directeur communal

M-202	"Armée XXI : quelles conséquences pour la Ville de Genève"	12.05.2004
M-481	"Stationnement des deux-roues motorisés"	26.02.2007
M-486	"Modérons la circulation à Saint-Gervais, en vitesse et en volume"	16.01.2007
M-600	"Des stations de vélos en libre-service"	15.02.2006
M-636	"Garantissons la construction de logements sociaux"	13.09.2006
M-641	"Une vision d'ensemble ambitieuse pour la rade de Genève"	11.10.2006

Objets dont le contenu est relayé par le plan directeur communal, ou pour lesquels le plan directeur fournit des éléments de réponse

M-520	« Atelier pour personnes sans emploi et état des lieux du patrimoine bâti »	06.11.2007
M-570	« Desserte par les transports publics du secteur Saint-Paul / Grange-Canal »	03.11.2005
M-490	"Politique en matière d'espaces publics : état des lieux de la mise en œuvre"	05.10.2004
M-766	"Politique de stationnement en Ville de Genève : assez de mots, des actes !"	21.01.2008
M-771	"Praille-Acacias-Vernets : à quand notre tour?"	09.02.2008
M-578	"Danse contemporaine : des espaces pour les jeunes danseurs et danseuses"	18.01.2006

4.4 Liste des annexes au Plan directeur communal

Documents intégrés en tant que volet du plan directeur communal

(annexe sur CD Rom)

PLAN LUMIERE

Plan lumière de la Ville de Genève / Feddersen & Klostermann, Atelier Roland Jeol, Paysagegestion. Genève : Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, avril 2008. 157 p.

PLAN ENERGIE 2050

100% renouvelable en 2050 : Elaboration d'une stratégie visant à réduire les risques de dépendance structurelle envers les agents énergétiques fossiles pour les besoins en chauffage des bâtiments de la Ville de Genève / Valérie Cerda. Genève : Service de l'énergie, septembre 2006. 13 p.

Rapports Forums

Synthèse des Forums participatifs 2007 / Permis de construire, Equiterre. Genève : Service d'urbanisme, avril 2008. 11 p.

Documents de référence

(consultables au service d'urbanisme de la Ville de Genève)

a) Etudes thématiques

12 villes, 1 position

Message du groupement formé par les douze villes de Bâle, Berne, Bienne, Coire, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano, Saint-Gall, Soleure, Winterthour et Zurich, représentées par leurs urbanistes et/ou responsables du développement urbain. Berne : VLP / ASPAN, janvier 2008. 52 p.

Bilan GE 2001

Plan directeur communal : premier bilan rapide 1993-2005 / Richard Quincerot (Permis de construire). Genève : Service d'urbanisme, novembre 2005. 25 p.

Concept Mobilier urbain

Concept directeur du mobilier urbain. Genève : Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, juillet 2007. 22 p.

Catalogue des éléments urbains recommandés. Genève : Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, juillet 2007. 92 p.

Projet de concept directeur d'affichage dit « papier » sur le domaine public et le domaine privé vu depuis le domaine public de la Ville de Genève, suivant l'article 24, alinéa 1 de la loi sur les procédés de réclame du 8 juin 2000. Genève : Direction du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, septembre 2005. 10 p.

Aménagement de l'espace public : règlement sur les terrasses d'établissements publics. Genève : Département des sports et de la sécurité : Service des agents de ville et du domaine public, avril 2005. 2 p.

Plan de couleurs de l'espace public : étude sur la couleur de l'espace public. Genève : Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, décembre 1999. 42 p.

Catalogue des éléments pouvant être appliqués à l'ensemble des lignes de tramway à Genève / Atelier d'architecture Rino Brodbeck & Jacques Roulet. Genève : Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, octobre 1995. 45 p.

Contractualisation

La contractualisation : potentiels et risques d'un nouveau mode d'action publique / Equiterre, Claudia Bogenmann, Natacha Litzistorf. Genève : Equiterre, janvier 2008. 37 p.

Genève amie des aînés

Résultats de l'enquête menée dans le cadre du projet "Villes amies des aînés" de l'Organisation mondiale de la santé. Genève : Département de la cohésion sociale, 2007. 48 p.

ICOMOS / Espaces d'agrément

Bases de données géo référencées : compilation des sites ICOMOS sur le territoire du Canton, relevé des espaces d'agrément sur le territoire de la Ville de Genève. Genève : Service d'urbanisme, HES Lullier /Hepia, février 2008. [cd-rom]

Mobilité

Etude transports publics. Genève : Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Service d'urbanisme, août 2007. 60 p.

Etude stationnement et motorisation. Genève : Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Service d'urbanisme, juillet 2007. 81 p.

Etude prospective sur le transport urbain de marchandises : le cas de l'hypercentre de Genève / Damien Bonfanti. Genève : Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, février 2007. 40 p.

Evolution du taux de motorisation à Genève / ArxiT. Genève : Service d'urbanisme, 2000, 2006, 2007

Evolution prévisible du trafic routier / DAT, CITEC, RGR. Genève : Office cantonal de la mobilité, octobre 2005. 35 p.

Microrecensement transports 2000 : rapport de synthèse. Genève : Office cantonal de la mobilité, mai 2003. 10 p.

Développement du stationnement deux-roues en Ville de Genève / Roland Ribi & Associés. Genève : Ville de Genève, mai 2001. 20 p.

Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB)

Application de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Stratégie d'assainissement du bruit routier pour la Ville de Genève. Genève : Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, décembre 2008, 42p.

OPB: Assainissement en 2018. Elaboration d'une stratégie visant à assainir la totalité des rues en Ville de Genève. Genève : Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, avril 2009, 21p.

Plan lumière

Eclairage nocturne : éclairer mieux, consommer moins. Document de stratégie générale en matière d'économies d'énergie élaboré à l'appui du projet de plan lumière / Valérie Cerda, Gennaro Miele. Genève : Service de l'énergie, septembre 2007. 12 p.

Inventaire des installations d'éclairage public (version Web 72 dpi). Genève : Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, 2007. 8 p.

Surélévation

Les enjeux qualitatifs de la densification par surélévation / P. Devanthery, I. Lamuniera, B. Marchand. Genève : Service d'urbanisme, mai 2008. 97 p.

Evaluation des raisons de la sous-exploitation des surfaces constructibles à l'intérieur des gabarits actuels / Atelier Bonnet. Genève : Service d'urbanisme, novembre 2007. 14 p.

Etude relative au projet de loi n°9529 concernant les surélévations en 2e et 3e zones de construction ordinaires / P. Bonnet, I. Lamuniera, P. Devanthery, A. Gonthier. Genève : Service d'urbanisme, octobre 2005. 102 p.

Zones industrielles et artisanales

Zones industrielles et artisanales : stratégie de mutation / GEA & Me Bellanger. Genève : Service d'urbanisme, mars 2008. 29 p.

b) Etudes ponctuelles/sectorielles

Chandieu

Étude d'aménagement de Chandieu / Vogel, De Mural, Bischoff. Genève : Service d'urbanisme, mai 2008. 40 p.

Gare des Eaux-Vives

Plan directeur de quartier (plaquette d'information) / ADR, A. Frei. Genève : Canton / Département du territoire, Ville / Département des constructions et de l'aménagement, juin 2006. 21 p.

Pépinière - Montbrillant

Renouvellement d'une ville-centre : proposition « Pépinière » pour un partenariat de valorisation du secteur de la gare centrale de Genève / Pierre Feddersen, Tarramo Broennimann, Richard Quincerot (Permis de construire) (mandataires) ; Pierre Chappuis (chef de projet). Genève : Service d'urbanisme, avril 2007. 21 p.

Scénarios de développement urbain dans le secteur Cornavin – Montbrillant – Pépinière / Pierre Feddersen, Tarramo Broennimann (mandataires) ; Pierre Chappuis, Gilles Doessegger (mandants) ; Jacques Python, Richard Quincerot (spécialistes consultés). Genève : Service d'urbanisme, janvier 2008. 28 p.

Petite-Boissière

Étude d'aménagement du périmètre de la Petite-Boissière / Arbane. En cours en 2009.

Petit-Saconnex

La structure du paysage pour fonder le projet : étude test à l'occasion de l'extension de l'EMS du Petit-Saconnex et en vue de la révision du plan directeur communal / Paysagegestion. Genève : Service d'urbanisme, 2006. 31 p.

Rade - Rives

Étude de potentialité le long des rives : valorisation et préservation des rives du lac, du Rhône et de l'Arve / ADR. Genève : Service d'urbanisme, 2008

c) Documents de référence en matière de milieux naturels**Flore**

LAMBELET-HAUETER C., C. SCHNEIDER & R. MAYOR (2006). Inventaire des plantes vasculaires du canton de Genève avec Liste Rouge, Publication hors-série n°10, Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève, 135 pp.

Centre du Réseau Suisse de Floristique : <http://www.crsf.ch>

Inventaire des bryophytes du canton de Genève : <http://www.naturalistes-romands.ch/bryo-ge/index.html>

Système d'Information du Patrimoine Vert : http://www.ville-ge.ch/cjb/activites_sipv.php

THEURILLAT, J.-P. & al. (à paraître). Atlas floristique du canton de Genève, Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève.

LAMBELET C. & al. (à paraître). Liste des espèces et des zones prioritaires du canton de Genève, Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève et Direction Générale Nature et Paysage de l'Etat de Genève.

Reptiles et Amphibiens

HOFER U., MONNEY, J.-C. & DUSEJ G., 2001. Les reptiles de Suisse: répartition, habitat, protection. Birkhäuser Verlag, Basel.

ZUMBACH S. & RYSER J., 2000. Aménagement d'un étang. KARCH, Berne.

KELLER, AELLEN & MAHNERT. 1993. Atlas de répartition des amphibiens et reptiles du canton de Genève.

THIEBAUD & DÄNDLIKER. 2008. Sites de reproduction de batraciens d'importance nationale du canton de Genève.

Poissons

ZBINDEN S., PILOTTO J.-D., 2003. Inventaire piscicole des cours d'eau du canton de Genève - Constats et plan d'actions envisagés pour une politique cantonale ciblée. Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage, Genève, 78p.

Oiseaux

LUGRIN B., BARBALAT A., ALBRECHT P., 2002. Atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève. Editions Nicolas Junod, Genève, 384p.

SCHMID H., WALDBURGER P., HEYNEN D., 2008. Les oiseaux, le verre et la lumière dans la construction. Station ornithologique suisse, Sempach, 49P.

SCHOLL I., 2005. Sites de nidification pour les Martinets noirs et à ventre blanc - Informations pratiques relatives aux constructions, Programme de conservation des oiseaux en Suisse, 32p.

THURSTON P., 1983. Construire pour les martinets, guide à l'attention des architectes, entrepreneurs, propriétaires, maîtres d'œuvres et amis de la nature, Editions Section de protection de la nature et des sites du Canton de Vaud.

Fiches sur diverses mesures favorables aux oiseaux (notamment hirondelles et martinets) : <http://www.birdlife.ch/f/downloads.php>

Mammifères

Conservation des chauves-souris dans des bâtiments soumis à des rénovations ou des transformations : <http://www.ville-ge.ch/mhng/cco/page/batiment.htm>

DUNANT. 1999. Heurs et malheurs des mammifères du bassin genevois. Le Malagnou 4/99.

Invertébrés

JUILLERAT L., VOGELI M., 2004. Gestion des vieux arbres et maintien des coléoptères saproxyliques en zone urbaine et périurbaine. Centre suisse de cartographie de la faune, Neuchâtel, 22p.

Nature en ville

RITTER M., WULLSCHLEGER P., AEBERHARD T., 2000. Place à la nature en ville ! - Guide pour la création de réseaux écologiques. Guides de l'environnement n°8, Office fédérale de l'environnement, des forêts et du paysage, 44p.

LEUTERT F., WINKLER A., PFAENDLER U., 1995. Cohabiter avec la nature - Pour un aménagement écologique de nos agglomérations. Guides de l'environnement n°5, Office fédérale de l'environnement, des forêts et du paysage, 111p.

HENRY A., MERY L., DUROUVENOZ V., 2008. Les corridors biologiques - Pourquoi et comment les prendre en compte ? Guide à l'attention des personnes chargées de l'aménagement du territoire, Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature, Apollon 74, Pro Natura Genève.

[HTTP://WWW.BIRDLIFE.CH/F/DOWNLOADS.PHP](http://www.birdlife.ch/f/downloads.php) Fiches sur diverses mesures favorables à la faune (micro-structures, nichoirs)

WERDENBERG K., HAINARD P., 2000. Série documentaire n° 34 des Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève. Les paysages végétaux du canton de Genève, un survol complet des milieux naturels genevois. Carte de la végétation du canton au 1/25.000.

4.5 Résolution du Conseil Municipal et arrêté du Conseil d'Etat approuvant le Plan directeur communal



EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2009

PR-702

RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif;

vu l'article 30A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1985;

vu l'article premier et l'article 2, alinéa 1, de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1980;

vu l'article 11 bis de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987, entrée en vigueur le 1^{er} août 1987;

vu les directives de l'Etat de Genève de 2003 à propos de l'établissement du plan directeur communal;

vu la proposition PR-650, relative à l'examen anticipé du projet de plan directeur communal «Genève 2020 – Renouveau d'une ville-centre», approuvée par le Conseil municipal le 21 janvier 2009,

Article unique. – Approuve sous forme de résolution le plan directeur communal «Genève 2020 – Renouveau durable d'une ville-centre».

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Martine Sumi

La Présidente:

Vera Figurek

7729-2009



ARRÊTÉ

relatif à l'approbation du plan directeur communal de
la Ville de Genève

14 octobre 2009

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le projet de plan directeur communal de la Ville de Genève "Renouvellement durable d'une ville-centre / Genève 2020", élaboré par le service d'urbanisme du département des constructions et de l'aménagement de la Ville en collaboration avec tous les départements municipaux;

vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (LaLAT - L 130) et plus particulièrement son article 10 relatif aux plans directeurs localisés;

vu le préavis de la commission cantonale d'urbanisme, du 4 décembre 2008, ainsi que celui de la commission des monuments, de la nature et des sites, du 3 novembre 2008;

vu la consultation publique, intervenue du 2 mars au 1^{er} avril 2009, annoncée par voie de publication dans la Feuille d'avis officielle, conformément à l'art. 10, alinéa 5 LaLAT;

vu la conformité générale du projet de plan directeur communal au plan directeur cantonal dans sa version de juin 2006, approuvée par le Conseil d'Etat, le 28 mars 2007 et par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, le 28 juin 2007, vérifiée par le département du territoire, selon sa lettre du 2 juin 2009 adressée à la commune, conformément à l'art. 10, alinéa 7 LaLAT;

- 2 -

vu les remarques exprimées dans la lettre susmentionnée du 2 juin 2009 concernant notamment les objectifs relatifs, à la priorité n° 1 "un nouveau logement pour chaque nouvel emploi", à la priorité n° 2 "réalisation de 3'600 logements en ville de Genève à l'horizon 2020"; ainsi que les propositions relatives aux options qui sont décrites dans le document comme étant "au-delà des prérogatives de la commune" et qui concernent en particulier les priorités n° 3, 4, 5 et 8;

vu l'adoption par le Conseil municipal de la Ville de Genève de la résolution du 16 septembre 2009, approuvant le plan directeur communal de la Ville de Genève "Renouvellement durable d'une ville-centre / Genève 2020";

sur proposition de Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du département du territoire :

ARRÊTE :

1.- Le plan directeur de la commune de Genève "Renouvellement durable d'une ville-centre / Genève 2020", élaboré par le service d'urbanisme du département des constructions et de l'aménagement de la Ville en collaboration avec tous les départements municipaux, adopté par résolution du 16 septembre 2009 du Conseil municipal de la Ville de Genève, est approuvé. Il est déclaré plan directeur communal au sens de l'article 10 LaLAT, sous réserve des clarifications apportées ci-dessous aux points 2 et 3.

2.- Même s'il est justifié de maintenir et d'accroître le nombre de logements au centre de l'agglomération, et donc sur le territoire de la Ville de Genève, la répartition entre emplois et logements est à définir en fonction des conditions réelles et des opportunités des quartiers en tenant compte notamment du niveau de desserte par les transports publics. Le rapport "un emploi égal un logement", constitutif de la priorité n° 1 du plan directeur communal, ne doit donc pas être compris comme étant applicable systématiquement à tout projet.

3.- Une quantité plafonnée de logements susceptibles d'être construits en Ville de Genève (360 par année et 3'600 à l'horizon 2020, selon la priorité n° 2 du document) ne peut pas être qualifiée d'objectif du plan directeur communal. Le monitoring du plan directeur cantonal fait notamment apparaître un potentiel supérieur. En outre, fixer un chiffre-cible comme objectif pourrait être contradictoire avec la notion d'une mixité équilibrée décrite ci-dessus, au point 2.

4.- Les propositions relatives aux options du plan directeur communal, en particulier celles proposées dans les priorités n° 3 "une ville solidaire / des loyers bon marché", n° 4 "une ville plurielle / maintenir une diversité de population, de services, de commerces, d'activités et d'équipements", n°5 "une ville responsable / adapter la mobilité au contexte de la ville-centre" et n° 8 "une ville qui agit / maintenir la capacité d'action de la ville", qui sont décrites dans le document comme étant "au-delà des prérogatives de la commune" et qui concernent des normes et directives de compétence cantonale ne peuvent être approuvées dans le cadre du présent arrêté, le plan directeur communal ne pouvant modifier les compétences respectives de l'Etat et des communes telles qu'elles découlent de la loi.

Communiqué à :
DT : un exemplaire
Commune : un exemplaire



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

Renouvellement durable d'une ville-centre

Des logements près des emplois !

Construire des logements !

Des loyers bon marché !

Une Ville plurielle !

Une mobilité responsable !

Un engagement durable !

Une Ville dynamique !

Une Ville qui agit !